

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION :

31 OCTOBRE 2018

DATE D’AFFICHAGE :

31 OCTOBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L’an deux mille dix-huit, le six novembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É, GAGNOT Ph., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C, TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Aurélie CANET

Fabienne LETOURNEUX

Jacques DEZÈRE donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Christelle GUIBERT donne procuration à Émilie CONSONNI

Les invités(es) : Tous les membres du Conseil Municipal de Dissé-sous-Ballon

Secrétaire : Émilie CONSONNI

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2018 n’amène aucune observation. Il est adopté à l’unanimité.

1° - CRÉATION D’UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ :

Le recrutement de médecins salariés impose la création d’un centre municipal de santé avec un projet de santé (annexe 1) et un règlement intérieur (annexe 2).

Monsieur LEFEBVRE, Maire, vous tiendra informé des différentes démarches entreprises depuis le dernier conseil municipal.

Acceptez-vous de créer ce service municipal de santé ?

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE fait le point sur toutes les démarches engagées depuis le dernier Conseil Municipal et remercie les journalistes pour leurs articles qui ont déclenché la médiatisation de notre problème de recrutement de médecins.

Divers médias ont souhaité rencontrer l’Équipe Municipale (France 3 – France 2 – LMTV – Europe 1 – Sud Radio – France 5). Plusieurs curriculum-vitae nous sont parvenus, notamment hors union européenne donc plus compliqué à mettre en place. Ces curriculum-vitae seront transmis au président de l’Ordre des Médecins de la Sarthe.

... suite

Suite.. DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Des rendez-vous ont été pris : avec la Mairie de Saint-Cosme et la Mairie de Connerré qui ont déjà un Centre Municipal de Santé, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) notamment pour la pris en charge du tiers payant et de possibles subventions (30 000 € pour le recrutement d'un médecin, 25 000€ ensuite. La CPAM rembourse également 11 % des charges sociales).

Plusieurs personnes s'interrogent sur le maintien de l'équilibre, M. LEFEBVRE informe que ce recrutement est un service rendu à la population tout comme la cantine, les écoles...

Si rien n'est fait c'est la fermeture à terme de la pharmacie, des commerces, une baisse des enfants dans nos écoles...

M. BELLUAU demande sous quel type de contrat seront recrutés ces médecin car la crainte est qu'ils ne se plaisent pas et qu'ils partent rapidement.

M. LEFEBVRE, indique qu'ils seront recrutés en contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois pour enfin signer un contrat à durée indéterminée. Toutefois, on ne peut pas aller à l'encontre des choix des personnes, les salariés ont des droits que l'on se doit de respecter.

Il y aura de toute façon des négociations avec les postulants pour évaluer leurs motivations.

Le Conseil Municipal a voté lors de son conseil d'octobre pour le recrutement de deux médecins, il faut maintenant voter pour la création d'un Centre Municipal de Santé avec un projet de santé et un règlement intérieur. Ce Centre Municipal de Santé sera installé au sein de la Maison Médicale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer ce Centre Médical de Santé et adopte le projet de santé et le règlement intérieur.

2° - APPEL D'OFFRES :

Après étude des différents dossiers, la Municipalité a retenu l'entreprise MCM et MTD de Montfort le Gesnois.

Les travaux auront lieu au mois de février 2019, qui compte deux semaines de congés scolaires (nécessaire pour désamiantage à côté des écoles).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le montant du marché attribué est de : 56 206,89 € HT (marché compris entre 56 206,89 € HT et 85 444,00 € HT).

3°- TRANSPORTS PERSONNES AGEES POUR REPAS A LA MAISON DE RETRAITE :

La compétence « transport » a été à nouveau transférée aux communes au 1^{er} septembre 2018.

La société « Harmonie Ambulance » s'occupe de ces personnes tous les midis, de leur domicile à la Maison de Retraite et retour.

Nous avons la possibilité de répercuter ce prix du transport aux personnes empruntant ce service. 1,50 € par jour et par personne était le prix payé à la Communauté de Communes.

Nous vous proposons de pratiquer le même tarif ?

Etes-vous d'accord pour ce montant ?

Nota : Le prix du repas est directement réglé à la Maison de Retraite.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

→ De continuer le transport des personnes âgées de leur domicile à la Maison de Retraite.

→ De maintenir le tarif appliqué par la Communauté de Communes Maine Saosnois soit 1,50 €/jour et par personne.

Un avis des sommes à payer sera envoyé par la Commune à chaque personne après pointage auprès de la Maison de Retraite pour valider les jours de présence.

4° - SUBVENTION BILLARD 50 % ABONNEMENT « ORANGE » :

Comme tous les ans nous vous proposons de verser une subvention équivalente à 50 % de l'abonnement payé par le Billard Club Marollais, la maison des associations étant un lieu répertorié sur la Commune pour se connecter provisoirement en WIFI.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention au Billard Club Marollais de 50 % du montant de son abonnement annuel « Internet » chez Orange.

5° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES ILLUMINATIONS :

**Commission des Illuminations du mardi 9 octobre 2018
Responsable : Jean-Louis CECCANTI**

Nous avons évoqué une demande effectuée par une personne de Marolles qui suggère :

- de mettre un sapin au centre de la place.
 - de distribuer des petits sapins aux commerçants de Marolles avec des branches de sapin.
 - d'attacher des cadeaux aux grilles du presbytère.
 - de faire un décor avec des sapins à côté de l'église
 - de peindre la façade du local qui va être détruit, faire une fresque ou une décoration dans les vitrines
 - et la cabane à livres pourrait servir pour le père Noël
- Après réflexion sur ces propositions la commission a décidé de rejeter la proposition du sapin au centre de la place, compte tenu des expériences précédentes où le sapin avait été abattu par le vent.
- Pour la distribution de sapins et de matériels aux commerçants, la commission considère que c'est à eux de le faire, une démarche va être faite auprès de l'Alliance Commerciale.
- Les sapins à côté de l'église : ils y étaient déjà l'an dernier.
- Pour la peinture de la façade du magasin « anciennement GROUPAMA », il pourrait être fait une décoration intérieure ou une fresque sur les vitrines
- Pour la cabane à livres cela n'a pas de rapport direct avec les illuminations de Noël.
- Après discussions, la commission convient de remettre les installations de l'année dernière qui avaient eu un certain succès.
- De remplacer les cerfs qui ont été dérobés l'an dernier et de les remettre à la même place.

- De voir avec les Services Techniques, le matériel dont ils disposent pour mettre en place une décoration au carrefour de la cidrerie.
- De mettre un motif de traversée de route au début de la rue de Bonnétable.
- Et de reprendre l'expérience de la boîte à lettres du père Noël.
- Au niveau des achats de matériel en remplacement du matériel dérobé.

2 Rennes 3D de 1.20 m :	208,00 € HT
1 Traineau de 1,48 m x 0,90 m :	222,40 € HT
1 Renne 3D de 1,80 m :	120,00 € HT
Frais de port :	50,00 € HT
Total :	720,48 € TTC

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après l'exposé de M. CECCANTI, le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission.

M. Philippe GAGNOT s'interroge sur les moyens que l'on pourrait mettre en place pour éviter les vols.

Propositions :

- des caméras,
- puçage des objets pour géolocalisation

M. GALLET de Dissé-sous-Ballon demande si un prêt d'objet de décorations de Noël serait possible ?

Le Conseil Municipal accepte et autorise M. GALLET à se rendre aux Ateliers Municipaux.

6° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :

**Commission des Travaux du 11 octobre 2018
Responsable : Claude MAUDUIT**

Étaient présents : Claude MAUDUIT, Michel LUILLIER, Michel LOUAZÉ, Jean-Claude BOULARD, Émilie CONSONNI, Chantal MOISI, Aurélie CANET, Jean-Louis CECCANTI

Absents excusés : Guillaume TERTEREAU – Cécile PÉAN – Philippe GAGNOT

La Commission s'est rendue sur différents sites de la Commune

☐ - Accotement abîmé au lieudit « Les Hantelles » au niveau de la propriété de M. et Mme BERGÈRE :

La Commission propose qu'il soit demandé au Service Technique de la Commune d'y déposer de la pierre, afin que M. et Mme BERGÈRE puissent reboucher les ornières occasionnées lorsque des engins agricoles se croisent.

☐ - Tilleuls – Place de la Mairie

Le deuxième tilleul sur gauche en partant de la Mairie a plusieurs branches mortes. Afin d'améliorer l'esthétique de la place, la Commission propose de le tailler en « tête de têtard ».

- Local boules au Parc Municipal :

La Commission a constaté que lorsqu'il pleuvait la pluie fouettait le bas du bâtiment et de ce fait l'abimait. Elle propose qu'il y soit installé une gouttière et par la même occasion que l'arrière soit nettoyé.

- Place des Tilleuls (au niveau de la pharmacie)

De nombreuses déjections canines jonchent la place, afin de remédier à ces nuisances, la Commission propose de mettre à disposition des propriétaires de chiens, un distributeur de « sacs », pour qu'ils puissent ramasser les crottes de leur compagnon.

- Place de l'Église au niveau des « Jardins de Marolles » :

L'arbre en face le restaurant masque la vue de ce dernier. La Commission propose qu'il soit taillé.

- Place de l'Église (côté Communauté de Communes)

Au niveau du « jet d'eau » plusieurs briques se décollent ⇒ en informer les Services Techniques

- Sortie place du Collège Jean-Moulin :

Actuellement la bande d'arrêt du « STOP » situé à la sortie de la place du Collège est positionnée avant la bande piétonne, afin d'améliorer la visibilité et ainsi réduire la dangerosité, la Commission propose que la bande d'arrêt soit repositionnée au-delà de la bande piétonne.

- Résidences des Feuillantines :

Rappel : Afin d'éviter la confusion de ces deux résidences, la Commission propose qu'elles soient différenciées :

Exemple :

Résidence des Feuillantines : 1 ou A

Résidence des Feuillantines : 2 ou B

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'identifier les deux résidences des Feuillantines comme suit :

→ La lettre « A » pour la plus ancienne

→ La lettre « B » pour la seconde.

Cela facilitera l'intervention des secours et autres.

- Problèmes d'ordures ménagères – Résidence des Feuillantines :

De nombreux sacs d'ordures ménagères sont déposés en dehors du jour de ramassage et finissent éventrés par les animaux errants, qui les éparpillent sur les espaces verts et la voirie.

Pour éviter ces désagréments, la Commission propose qu'il soit pris contact avec la Communauté de Communes pour savoir s'il ne serait pas possible de remettre en place des conteneurs.

- Résidence des Feuillantines (côté « U Express)

La Commission a constaté que le citerneau avait un problème.

- Cimetière :

La Gendarmerie nous a informés de la recrudescence des vols dans les véhicules stationnés sur le parking. Une affiche invitant les usagers à être vigilants a été apposée aux deux entrées du cimetière.

Il nous a également été signalé que certaines sépultures étaient vandalisées (*ornements funéraires déplacés et déposés à côté des bacs à déchets*)

Afin de dissuader les voleurs ou les personnes mal intentionnées, la Commission propose la mise en place d'une caméra à 360 °.

La Commission a aussi remarqué que l'ampoule des WC côté droit était grillée.

☐ - Emplacements poubelles :

La Commission propose la mise en place de poubelles :

- Salle Jean-de-la-Fontaine (en prévoir une grande)
- Place de la Gare

☐ - Boulevard de la Gare :

Il a été constaté que les véhicules stationnés boulevard de la Gare, au niveau de la sortie des Établissements JEUSSELIN cachait la visibilité.

La Commission propose de supprimer une place de stationnement et de remplacer celle-ci par un parking pour deux roues.

☐ - Église :

La porte d'entrée principale a été réparée et repeinte. Afin d'harmoniser l'ensemble, la Commission propose que la boiserie au-dessus de la porte soit repeinte de la même couleur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE remercie le personnel des Services Techniques pour la réfection de la porte et les travaux effectués à l'Église.

**La démolition de la maison face à l'Église aura lieu pendant le mois de février 2019.
La démolition des six classes SCANN se fera également au mois de février 2019 pendant la période des vacances scolaires.**

☐ - Trésor Public :

Nettoyer et tailler le massif en façade du bâtiment.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après l'exposé de M. MAUDUIT, le Conseil Municipal valide les propositions faites par la Commission.

7° - COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :

**COMPTE-RENDU
du 1^{er} octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le premier octobre à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Léa DERENNE, Océana HUBERT, Matthew HEUZARD, Clémence CONSONNI, Loris GALAIS, Charly GUILLOIS, Julie LABINAL, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU et Mathéo TISON.

Étaient absents : Katsumi-Reine GRIGNON et Yanis HADDAK.

1° - RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE DE CASCADE MADAME ANITA MERCURIN-LAUNAY

Suite à une demande des jeunes de la Commission Solidarité pour participer à la Collecte Nationale de la Banque Alimentaire, Madame MERCURIN-LAUNAY expose les possibilités d'actions des jeunes :

- Des permanences auront lieu à U Express avec des bénévoles et CASCADE le vendredi 30 novembre, le samedi 1^{er} décembre et le dimanche 2 décembre 2018. Les enfants peuvent y participer et prendre contact avec CASCADE.
- Une action pourrait être menée au sein du Collège pour récolter des denrées non périssables.

En 2016, 50 kg ont été récoltés

En 2017, 60 kg ont été récoltés

Proposition

- Ayant un conseiller représentant chaque classe du Collège, sauf pour le niveau 3^e où seule la 3^e B est représentée les enfants proposent de faire un challenge par classe. Pour récompenser la classe « gagnante », un goûter pourrait être confectionné par les classes « perdantes » ... à réfléchir.
- De communiquer par une banderole « Le Collège Jean-Moulin de Marolles-les-Braults se mobilise pour la Banque Alimentaire » sur le site du Collège, sur le site de Marolles et le panneau lumineux.
- Faire une information dans chaque classe par le représentant de la classe.
- Distribuer des flyers au sein du collège. Deux jeunes se proposent de faire le flyer.
- Afin d'avancer dans le projet, l'aide de Madame VAULOUP, CPE du Collège sera sollicitée par les enfants. Une délégation la rencontrera dès le lendemain pour lui faire part de leur projet.

2° - QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal des Jeunes a été élu jusqu'en Février 2019. Il ne reste qu'un an avant les prochaines élections municipales des adultes (Mars 2020).

Proposition de prolonger le mandat des jeunes qui sont intéressés jusqu'en Mars 2020 et de proposer les places vacantes aux élèves de CM1/CM2 des écoles élémentaires publiques et privées de Marolles.

Les jeunes doivent réfléchir et donner une réponse au prochain conseil.

Après l'exposé de Mme DERUYE, le Conseil Municipal prend note :

⇒ de l'investissement des jeunes concernant leur participation à la collecte nationale de la banque alimentaire en partenariat avec CASCADE et le Collège Jean-Moulin de Marolles-les-Braults.

⇒ de la volonté de cinq jeunes du Conseil Municipal Jeune pour continuer l'aventure jusqu'en mars 2020 (date des élections du nouveau Conseil Municipal adulte). Les places vacantes seront proposées aux classes de CM1 – CM2 des deux écoles (publique et privée).

8°- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2018 (RODP 2018) :

La société GRDF prévoit une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 364 €.

Formule de calcul $(0.035 \times L + 100) \times TR$

« L » étant la longueur des réseaux soit 5 811 m.

« TR » étant le taux de revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la redevance d'Occupation du Domaine Public due par GRDF pour l'année 2018 soit : 364 €.

9° - SUBVENTION POUR CANTON DE BONNÉTABLE :

L'Association de la cantine de Bonnétable réclame une participation de la Commune de 140 euros par enfant de Marolles-les-Braults inscrit à l'école de Bonnétable.

4 enfants sont concernés :

- 3 scolarisés en élémentaire
- 1 scolarisé en CLIS

Une école élémentaire existant déjà sur la Commune, nous vous proposons de verser une subvention de 140 € uniquement pour l'enfant scolarisé en CLIS.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 140 € à l'Association de la Cantine de Bonnétable pour un enfant scolarisé en C.L.I.S.

10°- DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Afin de régulariser l'opération 25 « ECOLE ELEMENTAIRE » et ainsi pouvoir régler la facture du changement des fenêtres, il convient de passer la décision modificative suivante :

- **Investissement - Dépenses**
Prélever la somme de 11 000 € de l'opération 19 « GYMNASE ».
- **Investissement - Dépenses**
Affecter la somme de 11 000 € à l'opération 25 « ECOLE ELEMENTAIRE » – Article 2135 « Installations générales, Agencements et Aménagements de Constructions »

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante :

Investissement – Dépenses :

Prélever la somme de 11 000 € de l'opération 19 « GYMNASE » et l'affecter à l'opération 25 « ECOLE ELEMENTAIRE » – Article 2135 « Installations générales, Agencements et Aménagements de Constructions »

11° - REMERCIEMENTS VERSEMENT SUBVENTIONS :

- L'ADAPT
- VMEH (Visite des malades dans les Etablissements Hospitaliers)
- Lycée Les Horizons

12°- QUESTIONS DIVERSES :

- M. LEFEBVRE fait part de l'invitation de Mme Élise BEIGNARD au vernissage de son exposition.

- Carrefour de la Cidrerie :

La Cidrerie propose de faire don à la Commune d'un ancien alambic (*1 des 2 a été volé. Une plainte a été déposée*). Une demande doit être effectuée auprès des Douanes pour qu'elle rende cet alambic inutilisable. Une étude sera faite sur la faisabilité du projet et son implantation.

- L'Entente Avicole Sarthoise très contente de sa semaine Marollaise sollicite le Conseil Municipal pour une nouvelle date en 2019 pour sa manifestation plus importante encore (remise du Saladier).

- Exposition sur la Guerre 14 – 18 organisée par l'Association du Patrimoine en Pays Marollais du 10 au 13 novembre 2018.

- Demande de passage « piétons » face au Centre d'Aide par le Travail.

- Sécurisation piétons route de Bonnétable de la déchetterie au chemin pédestre.

- Voir l'emplacement du passage « piétons » rue du Minot, au carrefour avec la rue de Verdun et la rue de Bonnétable.

Ces trois derniers points seront étudiés lors de la prochaine Commission des Travaux.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six novembre deux mille dix-huit.

Suivent les signatures.

LEFEBVRE J.M.,

MAUDUIT C.,

DEROYE Ch.,

JONCHERAY Ch.,

BOULARD J.C.,

CARRION G.,

CECCANTI J.L.,

CONSONNI É,

GAGNOT Ph.,

LOUAZÉ M.,

LUILLIER M.,

MOISI Ch.,

PÉAN C,

TERTEREAU G.